
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse des membres du bureau de conciliation de Montfort-le-Brutus (Seine-et-Oise) qui invitent la Convention à établir une fête au 1er vendémiaire en souvenir du jour où la République a été proclamée, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse des membres du bureau de conciliation de Montfort-le-Brutus (Seine-et-Oise) qui invitent la Convention à établir une fête au 1er vendémiaire en souvenir du jour où la République a été proclamée, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 332;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24044_t1_0332_0000_16

Fichier pdf généré le 21/07/2021

dont les intentions ne peuvent être que perfides. qu'ils se mirent dans leur or corrupteur[.] qu'ils l'adorent s'ils veulent[.] le peuple le leur abandonne, ils le méprisent, il n'en a que faire, mais qu'ils nous rendent les sols qu'ils dédaignaient autrefois[.] les besoins du peuple le demandent. Son bonheur sera votre récompense. C'est la seule digne de Vous.

Vive La République[.] Vive La montagne. S. et f (1).

28

L'agent national de la commune de Montluçon (2) écrit que toutes les familles indigentes de cette commune ont reçu les secours que la munificence nationale verse sur les parents de nos braves et généreux défenseurs; que dans ce moment il s'y fabrique 300 livres de salpêtre par chaque décade, et que la plus grande harmonie existe entre les corps constitués et la société populaire, entre les administrateurs et les administrés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (3).

29

Le citoyen Pille, commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre, transmet, conformément à la disposition de la loi, 3 états contenant les noms de 11 individus qui ont subi la peine de mort pour crime d'émigration, dont ils ont été convaincus devant la commission militaire établie à Strasbourg.

Renvoi au comité de sûreté générale (4).

— La commission des armées de terre transmet copie des procès-verbaux d'exécution de jugements rendus contre les nommés Smann, Martin[.] Godat-ey, Vittermann, Stabel, Malvange, Després, Labady, Sedame, Rindes, Metriesse, tous condamnés à la peine de mort pour crime d'émigration (5).

30

Le suppléant de l'agent national du district de Mortagne, département de l'Orne, informe la Convention nationale que ce district a fait passer à la commission des poudres et salpêtres une barrique de salpêtre du poids de 320 livres,

(1) P.C.C. à l'original. BORREL (*présid.*), MARAVAL (*secrét.*), BEDRINES (*secrét.*).

(2) Allier.

(3) P.V., XLII, 35. B^m, 15 therm. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XLII, 35.

(5) *Mon.*, XXI, 325. Dans *J. Fr.* (n^o 670), les noms sont orthographiés ainsi : Semann, Martin, Gedotey, Vittman, Stabel, Milvange, Després, Lubady, Selame, Knides et Tenesse.

et que dans ce moment il en adresse une autre de 440 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (1).

31

Les membres du bureau de conciliation de Montfort-le-Brutus, département de Seine-et-Oise, annoncent que, dans leur commune, la fête du 20 prairial a été célébrée avec toute la simplicité qui convient à de vrais républicains. Ils assurent la Convention de leur dévouement, l'invitent à rester à son poste, et lui demandent d'établir une fête au premier vendémiaire (21 septembre vieux style), jour heureux auquel tous ses membres se sont réunis pour la première fois, et ont lancé la foudre sur les tyrans en décrétant la République.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (2).

32

Les officiers, sous-officiers et cavaliers du dépôt du 17^e régiment, stationné à Beauvais, se plaignent de l'inaction où ils restent faute de chevaux. Leurs bras demandent à frapper l'ennemi : leur désir est d'exterminer les tyrans et d'assurer la République; ils en sollicitent les moyens.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

[La Sté popul. et républ. de Beauvais à la Conv. : s.d.] (4).

Adresse des officiers, Sous-officiers et Cavaliers du Dépôt du 17^e Régiment de Cavalerie
Lue en Séance Publique le 28 Mess. II

Citoyens

Nous sommes 118 Républicains au dépôt dudit Regiment, et ce, dans l'inaction faute de chevaux.

Les frontières demandent nos bras, et nos têtes désirent les lauriers : Veuillez Citoyens, par des demandes que nous vous invitons de faire aux autorités constituées, nous faire donner des chevaux, afin que nous puissions voler à la victoire, exterminer tous les tyrans, assurer la République, Une et Indivisible, et remplir par là nos Serments de *Vivre Libres ou Mourir*. S. et f. (5).

(1) P.V., XLII, 35. B^m, 15 therm. (2^e suppl^t); *M.U.*, XLII, 72.

(2) P.V., XLII, 36. B^m, 6 therm. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XLII, 36. B^m, 11 therm. (suppl^t).

(4) C 314, pl. 1253, p. 45.

(5) Suivent les Signatures, P.c.c. : VUILHORGUE (*secrét.*), VERNANT (*secrét. de la Sté Popul. et régénérée de Beauvais*).